

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Conseil municipal de la Commune de**  
**Challes les Eaux (Savoie)**  
**Du jeudi 10 mars 2011**  
**A 19 h 00**  
**(Salle Marcel Fournier)**

L'an deux mille onze et le dix du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le trois mars deux mille onze, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la Salle Marcel Fournier, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Véronique BOUTEMY, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Françoise DELACHAT, Julien DONZEL, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Béatrice FAURE, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Yves JACQUIER, Jean-Paul LACROIX, Karima LEGRAND, Marie-Christine LOPEZ, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Gisèle TRIBOULET.

Marie Christine LOPEZ donne son pouvoir à Jean-Yves JACQUIER, elle est ensuite présente en personne à partir du point n° 1 c

Pouvoirs :

Véronique ALESSANDRINI donne pouvoir à Ginette GRUNENWALD  
Marilyn BIZIEN donne pouvoir à Daniel GROSJEAN  
Chantal SICLARI donne pouvoir à Bernard BILLARD

Absente :

Sonia STEBLER

Secrétaire de séance :

Michel ARNAUD

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 16 février 2011.

**1) Présentation et approbation des comptes administratifs 2010 de la Commune, du Camping et du Cinéma.**

Chrystelle LAYRE de Dexia Crédit Local présente au Conseil municipal un exposé sur l'état de la dette de la Commune et les grands équilibres financiers de la Commune entre 2005 et 2010. Cet exposé a été présenté lors de la commission des finances du 24 février 2011.

Cet exposé fait un panorama du territoire en ce qui concerne l'évolution de la population, et une photographie financière sur la période 2005 – 2010.

- Les dépenses de fonctionnement + 6.9 % augmentent moins vite que les recettes de fonctionnement + 9.6 % sur la période. Ce constat permet le résultat dynamique d'une épargne nette constante (solde des recettes et dépenses de fonctionnement après remboursement du capital de la dette en investissement). Par exemple, le taux d'épargne nette est de 32 % pour Challes les Eaux, 12 % pour la moyenne régionale et 8 % pour la moyenne nationale.

- On assiste à un effort en investissement : les dépenses sont de l'ordre de 2,273 M€ en moyenne sur la période, financés en recettes par 59 % d'autofinancement, 41 % de subventions.
  
- La dynamique des bases et l'utilisation du levier fiscal

Evolutions	Bases	Taux
Taxe d'habitation	+ 4.7 %	+ 0.4 %
Taxe foncière bâtie	+ 8.1 %	+ 0.4 %
Taxe foncière non bâtie	- 8.3 %	+ 0.4 %
  
- Richesse et pression fiscale
 

Comparaisons	Challes	Moyenne nationale
- Taxe d'habitation	7.75 %	14.52 %
- Taxe foncière bâtie	15.69 %	20.89 %
  
- L'encours de la dette est de + 10.20 % en moyenne sur la période 2005 – 2010 et de – 6.8 % entre 2009 et 2010. Ceci est dû à une renégociation d'emprunt au cours de la période qui a permis à la commune de bénéficier d'une moyenne de taux de 3.19 % pour un capital résiduel de 5 556 504 € remboursé en totalité en 2029. Cependant la capacité financière de la commune lui permettrait, si nécessaire de rembourser ce capital restant dû sur 5.2 ans.

Il est ensuite proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2010 de la Commune, du camping et du cinéma, qui ont été examinés lors du débat d'orientation budgétaire du 16 février 2011, à la commission des finances du 24 février 2011.

### a) Compte administratif de la Commune :

Sur proposition de Michel ARNAUD Adjoint, Président de séance,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

Approuve le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal de la commune dressé par Daniel GROSJEAN Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2010 dressé par le Comptable Public.

#### Fonctionnement

Dépenses =	5 114 554.97 €
Recettes =	6 053 631.77 €
Excédent =	+ 939 076.80 €

#### Investissement

	Réalisés	Restes à réaliser
Dépenses =	2 807 008.86 €	3 096 660 €
Recettes =	5 450 644.86 €	626 087 €
Solde excédent =	+ 2.643 636.00 €	

### a) Compte administratif annexe du camping

Sur proposition de Michel ARNAUD Adjoint, Président de séance,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

Approuve le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe du Camping dressé par Daniel GROSJEAN Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2010 dressé par le Comptable Public.

#### Fonctionnement

Dépenses =	96 948.90 €
Recettes =	123 151.61 €
Excédent =	+ 26 202.71 €

#### Investissement

	Réalisés
Dépenses =	19 307.04 €
Recettes =	-
Solde déficit	-19 307.04 €

### b) Compte administratif annexe du cinéma

**Marie Christine LOPEZ, absente au début de la séance se joint au Conseil municipal.**

Sur proposition de Michel ARNAUD Adjoint, Président de séance,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

Approuve le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe du cinéma dressé par Daniel GROSJEAN Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2010 dressé par le Comptable Public.

#### Fonctionnement

Dépenses =	144 287.41 €
Recettes =	184 262.69 €
Excédent =	+ 39 975.28 €

#### Investissement

	Réalisés	Restes à réaliser
Dépenses =	94 973.12 €	-
Recettes =	9 940.00 €	78 060 € (Solde subvention CNC)*
Solde déficit =	- 85 033.12 €	

\*Centre national de la cinématographie

## **2) Approbation des comptes de gestion 2010 de la Commune, du Camping et du Cinéma dressés par le comptable public**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2010 de la Commune, du Camping et Cinéma dressés par le comptable public et qui sont conformes aux comptes administratifs.

### **a) Compte de gestion de la Commune :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif; l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **b) Compte de gestion annexe du Camping :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 du Camping et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif; l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **c) Compte de gestion annexe du Cinéma :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 du Cinéma et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif; l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3) Présentation et vote des budgets primitifs 2011 de la Commune**

Le projet de budget primitif 2011 de la commune qui a été examiné par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 16 février 2011, a été présenté à la commission des finances du 24 février 2011.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'examiner le budget de la Commune pour ensuite procéder à son vote.

#### **a) Affectation du résultat de fonctionnement 2010 sur le budget 2011**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2010 de la Commune fait ressortir un excédent de Fonctionnement de 939 076.80 €.

Il est proposé d'affecter pour l'année 2011

- 939 076.80 € en investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité

- donne son accord pour l'affectation proposée par le Maire sur l'exercice 2011 (Budget Primitif 2011) comme indiqué ci – dessus.

#### **b) Vote des taux 2011**

Le Maire rappelle au Conseil municipal les taux 2010 :

Taxe d'habitation : 7.83 %  
Taxe foncière bâties : 15.85 %  
Taxe foncière non bâties : 62.29 %

Compte tenu des projets d'investissement importants de la commune, en particulier l'aménagement urbain qui va permettre une requalification du centre ville, la construction de la maison des enfants assurant un maintien des lits thermaux sur la station, sans oublier les réfections des voies communales, rue de l'aviation (entre autre).

Compte tenu de l'augmentation des charges de la commune pour le fonctionnement des services publics à la personne et à l'enfance (Médiathèque, restaurants scolaires, services d'animation des enfants autour du restaurant scolaire, Crèche Halte garderie.)

Compte tenu du faible taux de fiscalité de la commune par rapport aux communes de la même strate démographique, il est proposé de relever les taux d'imposition de 1%.

Un débat est initié par l'Equipe minoritaire du conseil municipal qui serait favorable à cette actualisation des taux sous réserve d'instaurer des abattements pour les contribuables à revenus modestes. Michel ARNAUD démontre que ce sujet n'est pas d'actualité, étant donné les efforts faits par la commune tant au niveau des associations, que de la petite enfance (Halte garderie, garderie péri scolaire), de la jeunesse, de la culture (médiathèque et cinéma) et du sport et tourisme.

Après débat, le Conseil municipal décide par 22 voix pour (Equipe majoritaire du Conseil municipal) et 4 voix contre (Equipe minoritaire du conseil municipal) d'augmenter de 1% les taux de 2010 et donc de voter pour 2011 les taux suivants :

Taxe d'habitation : 7.91 %  
Taxe foncière bâties : 16.01 %  
Taxe foncière non bâties : 62.91 %

#### **c) Vote des subventions aux associations**

- Association Challes les Eaux Basket : Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l'Association Challes les Eaux Basket pour que le club puisse faire face à ses besoins de trésorerie.

Le conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité

Décide de voter une subvention exceptionnelle de 50 000 € à Challes les Eaux Basket.

Les modalités de remboursement éventuelles de cette aide seront négociées avec le Club de Basket et seront présentées ultérieurement au Conseil municipal.

- Vote des subventions aux associations

Sur proposition du Maire

Le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

Associations	2010	2011	Observations
	Montant €	Montant €	
Amicale des Anciens Combattants	180	180	
Amicale du personnel	7 267	7 005	
Association Jumelage Godiasco	4 000	3 000	
Association Cajun Musique	180	180	
Assoc. Challes Sport Football	1 800	2 400	Dont 600 € de subvention exceptionnelle si voyage en Italie
Association Parents d'Elèves	1 850	1 850	
Assoc.Sportive et Culturelle	20 160	18 300	60 € par élève
Assoc. St Vincent	1 400	-	
Assoc. Troubadours Circus	2 000	2 000	Animation fête de la musique
Badminton Open Club	3 500	3 500	
Boxing Club	3 000	3 000	
	-		
Centre Savoyard de Vol à Voile	1 000	1 000	
Cercle Bouliste Challes	500	-	
Challes Culture Loisirs	1 500	1 500	
Challes les Eaux Basket	100 000	150 000	Dont 50 000 € de subvention exceptionnelle
Challes Taekwondo	700	700	
Challes Volley Loisirs	150	180	
Club des Aînés Ruraux	550	550	
Connaissance de Challes	-	-	
Gym Challes Association	180	180	
Gym Volontaire Mixte	180	180	En provision
Karaté Club de Challes	800	800	
Les Amis du Clap	180	300	
les Archers du Roc Noir	800	800	
Musique Cadienne Comité Orga.	2 000	-	
Musique Municipale	16 000	17 150	Dont 1 000 € de subvention exceptionnelle
Office Thermal et Touristique	90 000	92 000	
Prévention routière	200	200	
Tennis Club de Challes les Eaux	1 000	1 000	
Union sportive La Ravoire/Challes	15 000	15 000	
Yoga Challes	180	180	
Chasse	180	180	
Raid humanitaire	200	-	
Credits restants	-	13 685	
<b>TOTAL</b>	<b>276 637,00</b>	<b>337 000</b>	

**d) Vote du budget primitif 2011**

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif 2011 de la Commune qui se présente comme suit :

Article	FONCTIONNEMENT	Budget 2010	CA 2010	Budget 2011
	<b>Dépenses</b>	<b>4 415 723</b>	<b>5 114 554,97</b>	<b>4 558 410</b>
011	Charges à caractère général	1 133 765	1 052 034,40	1 149 020
012	Charges de personnel	1 900 000	1 854 360,32	2 100 000
65	Autres Charges de gestion Courante	578 652	544 215,47	626 000
014	Atténuations de produits Loi S.R.U.	65 996	65 995,02	75 000
66	Charges financières	231 000	192 320,63	196 000
	6611 Intérêts des emprunts et dettes	225 000	201 829,38	203 586
	6611 Rattachement I.C.N.E.		-9 508,75	-7 586
	668 Autres Charges financières	6 000		0
022	Autres charges et dép imprévues	9 700	1 215 317,73	49 890
67	Autres charges exceptionnelles			7 000
68	Dotations aux Amortissements	191 000	190 311,40	190 000
023	Virement à la section d'investissement	305 610		165 500
	<b>Recettes</b>	<b>4 415 723</b>	<b>6 053 631,77</b>	<b>4 558 410</b>
70	Produit des Services du domaine	318 000	297 683,42	310 000
73	Impôts et Taxes	2 844 300	3 161 700,45	2 982 000
	7311-1 Contributions directes	1 563 000	1 579 464,00	1 645 000
	7311-2 Reversement Chy mét. Loi SRU		23 680,65	25 000
	7364 Prélèvement jeux Casino	750 000	938 848,60	750 000
	73 Autres Impôts	531 300	619 707,20	562 000
74	Dotations et Participations	927 700	954 499,78	918 110
75	Autres Produits de gestion courante	157 563	192 865,94	171 300
6419	Remb. rémunération personnel	160 000	191 397,75	170 000
6611	Contre passation I.C.N.E.			
76	Produits Financiers			
77	Produits Exceptionnels	8 160	1 246 424,03	7 000
042	Autres recettes		9 060,40	
002	Excédent de fonctionnement reporté			0
	<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>939 076,80</b>	<b>0</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2010	CA 2010	RAR 2010	BUDGET 2011	BUD TOT 2011
	<b>7 709 027</b>	<b>2 807 008,86</b>	<b>3 096 660</b>	<b>5 567 415</b>	<b>8 664 075</b>
PROGRAMME NON AFFECTE	601 110	609 510,09	0	430 000	430 000
Déficit d'invest reporté 001					0

Remboursement d'emprunts 16412	429 500	429 449,69	0	430 000	<b>430 000</b>
Cautionnement et plus value	610	9 060,40			<b>0</b>
Autres dépenses (20/23)	171 000	171 000,00			<b>0</b>
Dépenses imprévues (020)	0	0,00	0	0	<b>0</b>
					<b>0</b>
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>7 107 917</b>	<b>2 197 498,77</b>	<b>3 096 660</b>	<b>5 137 415</b>	<b>8 234 075</b>
<b>Services généraux</b>	<b>2 897 266</b>	<b>390 916,19</b>	<b>1 082 740</b>	<b>591 950</b>	<b>1 674 690</b>
Matériel et mobilier mairie (110)	57 000	21 597,64	35 402	32 237	<b>67 639</b>
Réhabilitation bâtiment mairie (110)	644 995	252 712,60	391 287	509 713	<b>901 000</b>
Maisons d'enfants thermales (120)	1 952 641	10 811,84	546 987	0	<b>546 987</b>
Cimetière (140)	80 000	20 935,39	59 064	0	<b>59 064</b>
Bâtiments divers (180)	137 630	60 366,04	50 000	0	<b>50 000</b>
Divers					<b>0</b>
Matériel technique (205)	25 000	24 492,68	0	50 000	<b>50 000</b>
<b>Urbanisme voirie réseaux</b>	<b>882 456</b>	<b>402 051,86</b>	<b>387 996</b>	<b>835 000</b>	<b>1 222 996</b>
Terrains Sétérées (111)	441 000	214 097,52	226 902	0	<b>226 902</b>
Voiries diverses (210)	50 000	20 438,14	25 000	75 000	<b>100 000</b>
Plan local d'urbanisme (117)	63 900	44 060,64	19 839	10 000	<b>29 839</b>
Rue de l'Aviation (220)	325 056	123 455,56	116 255	450 000	<b>566 255</b>
Chemin de Cazard (221)	2 500		0		<b>0</b>
Place du Colombier				300 000	<b>300 000</b>
<b>Logements sociaux</b>	<b>654 545</b>	<b>306 456,67</b>	<b>344 800</b>	<b>5 200</b>	<b>350 000</b>
Logements sociaux (219)	654 545	306 456,67	344 800	5 200	<b>350 000</b>
<b>Aménagement Centre ville</b>	<b>2 509 200</b>	<b>974 758,55</b>	<b>1 241 524</b>	<b>3 428 265</b>	<b>4 669 789</b>
Acquisition terrains centre (218)	800 000	625 283,46	0	96 123	<b>96 123</b>
Indemnités remplacement	120 000		120 000	950 000	<b>1 070 000</b>
Honoraires et frais divers	756 000	349 475,09	406 524	188 711	<b>595 235</b>
Travaux SOGREAH	100 000			0	<b>0</b>
TVA à reverser Promoteurs				767 830	<b>767 830</b>
Renforcement et devoiement réseaux					<b>0</b>
Zone 1 Période 1 (Part ZAC)	733 200		715 000	403 939	<b>1 118 939</b>
Zone 1 Période 1 (Part commune)				1 021 662	<b>1 021 662</b>
					<b>0</b>
					<b>0</b>
					<b>0</b>
<b>Enseignement</b>	<b>37 000</b>	<b>5 257,20</b>	<b>31 000</b>	<b>0</b>	<b>31 000</b>
Ecole maternelle bourget (311)	15 000		15 000	0	<b>15 000</b>
Ecole élémentaire bourget (312)	22 000	5 257,20	16 000	0	<b>16 000</b>
<b>Culture vie sociale sport</b>	<b>127 450</b>	<b>118 058,30</b>	<b>8 600</b>	<b>277 000</b>	<b>285 600</b>
Halte Garderie (118) Contrat Enfance	15 000	8 826,92	6 100	10 000	<b>16 100</b>
Salle polyvalente (405)	105 450	102 898,80	2 500	160 000	<b>162 500</b>
Equipements sportifs (426)				100 000	<b>100 000</b>
					<b>0</b>
Médiathèque Municipale (466)	7 000	6 332,58		7 000	<b>7 000</b>
Plan d'eau (415)					<b>0</b>
					<b>0</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET 2010</b>	<b>CA 2010</b>	<b>RAR 2010</b>	<b>BUDGET 2011</b>	<b>BUD TOT 2011</b>
	<b>7 709 027</b>	<b>5 450 644,86</b>	<b>626 087</b>	<b>8 037 988</b>	<b>8 664 075</b>
<b>PROGRAMME NON AFFECTE</b>	<b>5 921 380</b>	<b>4 670 944,60</b>	<b>0</b>	<b>4 107 136</b>	<b>4 107 136</b>
Excédent d'investissement reporté (001)	2 134 365	2 134 365,76	0	2 643 636	<b>2 643 636</b>

Prélèvement sur dépenses de fonct. (021)	307 110	0,00		165 500	<b>165 500</b>
Fonds de compensation TVA (10222)	120 000	123 428,39	0	120 000	<b>120 000</b>
Taxe Locale Equipement (10223)	63 931	53 348,00	0	50 000	<b>50 000</b>
Excédent fonct (N-1) reporté (1068)	899 150	899 150,76		938 000	<b>938 000</b>
Autres recettes diverses	1 205 824	1 270 340,29			<b>0</b>
Emprunt d'équilibre (16412)	1 000 000	0,00	0		<b>0</b>
Remboursement Chy Métropole (27638)					<b>0</b>
Amortissement (280)	191 000	190 311,40		190 000	<b>190 000</b>
Dépôts et cautionnements (165)					<b>0</b>
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>1 787 647</b>	<b>779 700,26</b>	<b>626 087</b>	<b>3 930 852</b>	<b>4 556 939</b>
<b>Services généraux</b>	<b>1 433 611</b>	<b>82 623,50</b>	<b>546 987</b>	<b>29 932</b>	<b>576 919</b>
Mairie (110)	64 995	64 993,68			<b>0</b>
Maisons d'enfants thermales (120)	1 350 986		546 987	29 932	<b>576 919</b>
Bâtiments divers (180)	17 630	17 629,82			<b>0</b>
Plan local urbanisme					<b>0</b>
Matériel technique (205)					<b>0</b>
Autres recettes diverses					<b>0</b>
<b>Urbanisme voirie réseaux</b>	<b>96 132</b>	<b>124 761,85</b>	<b>0</b>	<b>138 500</b>	<b>138 500</b>
Terrains Sétérées (111)					<b>0</b>
Voiries diverses (210)		11 327,00			<b>0</b>
Route de Barby (213)	22 616	0,00			<b>0</b>
Chemin de Cazard (221)	2 500				<b>0</b>
Rue de l'Aviation (220)	71 016	113 434,85	0	138 500	<b>138 500</b>
<b>Logements sociaux</b>	<b>178 354</b>	<b>177 785,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouvelles subvt Logement soc (219)	178 354	177 785,00			<b>0</b>
Subventions Logements sociaux (219)					<b>0</b>
Participations OPAC Savoie (219)	0	0,00			<b>0</b>
<b>Aménagement Centre Ville</b>	<b>79 100</b>	<b>394 080,00</b>	<b>79 100</b>	<b>3 747 420</b>	<b>3 826 520</b>
contrat thermal				54 797	<b>54 797</b>
Charges foncière (recettes)				3 415 705	<b>3 415 705</b>
Subventions département	79 100	394 080,00	51 000	71 466	<b>122 466</b>
Subvention Chy métropole				177 452	<b>177 452</b>
Participation casino	0		28 100	28 000	<b>56 100</b>
<b>Enseignement</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecole maternelle bourget (311)					<b>0</b>
Ecole élémentaire bourget (312)					<b>0</b>
<b>Culture vie sociale sport</b>	<b>450</b>	<b>449,91</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
Halte Garderie (118) Contrat Enfance					<b>0</b>
Salle polyvalente (405)	450	449,91	0	15 000	<b>15 000</b>
					<b>0</b>
Equipement sportifs (426)					<b>0</b>
					<b>0</b>
Médiathèque Municipale (466)					<b>0</b>
					<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>2 643 636,00</b>	<b>-2 470 573</b>	<b>2 470 573</b>	<b>0</b>

Le Conseil municipal ayant délibéré, décide par 22 voix pour (Equipe majoritaire du Conseil municipal) et 4 voix contre (Equipe minoritaire du conseil municipal) de voter le budget primitif 2011 de la Commune

#### 4) Présentation et vote du budget primitif annexe 2011 du Camping

Le projet de budget primitif annexe 2011 du Camping qui a été examiné par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 16 février 2011, a été présenté à la commission des finances du 24 février 2011.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'examiner le budget du camping pour ensuite procéder à son vote.

### **a) Affectation du résultat de fonctionnement 2010 sur le budget 2011**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif annexe 2010 du Camping fait ressortir un excédent de Fonctionnement de 26 202.71 €.

Il est proposé d'affecter pour l'année 2011

- 26 202.71 € en fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'affectation proposée par le Maire sur l'exercice 2011 (Budget Primitif 2011) comme indiqué ci – dessus.

### **b) Vote du budget primitif annexe 2011 du Camping**

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif annexe 2011 du camping qui se présente comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses =	143 652 €
Recettes =	143 652 €

#### Investissement

Dépenses =	21 000 €
Recettes =	21 000 €

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif annexe 2011 du Camping

## **5) Présentation et vote du budget primitif annexe 2011 du Cinéma**

Le projet de budget primitif annexe 2011 du Cinéma qui a été examiné par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 16 février 2011, a été présenté à la commission des finances du 24 février 2011.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'examiner le budget du cinéma pour ensuite procéder à son vote.

### **a) Affectation du résultat de fonctionnement 2010 sur le budget 2011**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif annexe 2010 du cinéma fait ressortir un excédent de Fonctionnement de 39 975.28 €.

Il est proposé d'affecter pour l'année 2011

- 33 001,00 € en fonctionnement au compte 002
- 6 974.28 € en investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'affectation proposée par le Maire sur l'exercice 2011 (Budget Primitif 2011) comme indiqué ci – dessus.

## **b) Vote du budget primitif annexe 2011 du Cinéma**

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif annexe 2011 du cinéma qui se présente comme suit :

### Fonctionnement

Dépenses =	203 301 €
Recettes =	203 301 €

### Investissement

Dépenses =	90 594 €
Recettes =	90 594 €

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif annexe 2011 du Cinéma

## **6) Droits de place du marché et de l'espace public de Challes les Eaux.**

Il est proposé au Conseil municipal une mise à jour de la régie de recette des droits de place :

Le Conseil municipal,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la Comptabilité publique,

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-8 du CGCT relatif à la création de régie de recettes, de régie d'avances et de régie de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant cautionnement imposé à ces agents,

Vu les délibérations du Conseil municipal du 14 mai 1974, 17 mars 1999, 4 mai 1999, relatif à la régie des recettes des droits de place du marché,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2008 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 alinéa 7 du Code général des Collectivités Locales,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire

Décide à l'unanimité,

Article 1 - La régie de recettes des droits de place du marché et de l'espace public de la Commune de Challes les Eaux est maintenue.

Article 2 – Cette régie est installée dans les locaux de la Police Municipale.

Article 3 – La régie encaisse les produits des droits de place du marché et de l'espace public.

Article 4 – Les recettes désignées à l'article 3 seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Tickets de droits de place,
- Carnets à souche pour abonnés du marché et pour occupation temporaire du domaine public (Cirque, camion d'outillage et autres...)

Article 5 – L'intervention du régisseur a lieu dans les conditions et pour les recettes désignées dans l'acte de nomination de celui-ci.

Article 6 – Un fonds de caisse d'un montant de 30,50 € est mis à disposition du régisseur.

Article 7 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 305 €.

Article 8 – Le régisseur est tenu de verser au Trésor Public de Challes les Eaux le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 au minimum une fois par mois, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année, et à sa sortie de fonction.

Article 9 – Le régisseur verse auprès du Maire de halles les Eaux la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 10 – Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

Article 11 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 12 – Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

Article 13 - Le Maire et le Comptable Public assignataire du Trésor Public de Challes Les Eaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

L'autorité qualifiée pour créer la régie :  
Monsieur Daniel GROSJEAN,  
Maire de Challes les Eaux

Visa du Trésorier Principal  
Vu pour acceptation

## **7) Cession de terrain au profit de la Commune**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un délaissé de voiries du lotissement « les Trois Prés » n'a jamais été régularisé et que la parcelle n° 376 section D de 85 m<sup>2</sup> est toujours la propriété de M Robert DIDIER.

Ainsi il apparaît opportun qu'une cession de cette parcelle au profit de la commune de Challes les Eaux soit régularisée pour un montant de un Euro

Le Conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité

Donne son accord sur une cession pour un montant de un Euro, au profit de la commune, d'un délaissé de voiries du lotissement « les Trois Prés » à Challes les Eaux, correspondant à la parcelle de la section D, n° 376 propriété de M. Robert DIDIER, pour 85 m<sup>2</sup>.

## **8) Reprise par la Commune de mobilier de cuisine dans un logement de fonction**

Le Maire informe le Conseil municipal que Ludovic et Adeline HOLBERT, gérants du camping, occupant le logement de fonction du camping ont installé un ensemble de mobilier de cuisine. Devant quitter ce logement, ils proposent de laisser en place les éléments de cuisine et que la Commune rachète l'ensemble pour un montant de 500 €

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité

Décide de donner son accord pour une reprise à hauteur de 500 € en faveur de Ludovic et Adeline HOLBERT des éléments de cuisine qui resteront installés dans le logement de fonction appartenant à la Commune.

## **9) Centre de loisirs sans hébergement**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un dossier de renouvellement du contrat de prestation de service et des conventions d'objectifs et de financements de l'accueil de loisirs sans hébergement a été déposé à la Caisse d'allocations familiales de la Savoie, qui est l'organisme financeur du service d'accueil des enfants en dehors des horaires scolaires, accueil péri scolaire.

Le contrat de prestations de service est en cours de signature entre la commune et la Caisse d'allocations familiales de la Savoie.

Il est donc nécessaire que le Maire détienne le pouvoir du Conseil municipal pour signer ce contrat.

Le Conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer le renouvellement de ce contrat

Challes les Eaux, le 12 mars 2011

Le Maire,  
Daniel GROSJEAN